



TARIFS

2026

Bénéficiez de l'EXPERTISE du BHR !

Conseils et services technique, économique et développement durable...

Ce sont plus de 80 horticulteurs et pépiniéristes des Pays de la Loire qui bénéficient de l'expertise privilégiée du BHR.

LES + ACTIONNAIRES



Priorité de services et tarifs préférentiels : accompagnement individuel, clubs, actions collectives, formation, participation au Salon du Végétal, déplacements salons et événements en France et à l'étranger, salles de réunion gratuites



Accès gratuit aux outils d'informations : Infos terrain hebdomadaires, Lettre d'Infos BHR



En complément de l'adhésion BHR, les adhésions automatiques à ASTREDHOR et à Vegepolys Valley donnent accès aux résultats des travaux d'expérimentation ASTREDHOR et au réseau Vegepolys Valley, ainsi qu'au travail mené spécifiquement dans le cadre de cette adhésion groupée (voir page 6).

CONDITIONS D'INTERVENTION

Le BHR propose deux modalités d'intervention :

- Facturation à l'heure, ou pour les actionnaires, sur le forfait annuel de suivi (voir page 6 pour plus d'infos sur votre forfait annuel)
- Facturation sur devis ou tarification forfaitaire pour certaines offres de service (formations, dossiers PCAE)

Les actionnaires du BHR bénéficient d'un tarif préférentiel (sous réserve d'être à jour de cotisation).

Prestations	Actionnaires*		Non actionnaires	
	par heure	par jour	par heure	par jour
CONSEIL				
> 1 ^{ère} journée ≤ 7 heures	156 €	1 094 €	206 €	1 442 €
> Heures au-delà de la 1 ^{ère} journée	142 €	994 €	183 €	1 279 €
SECRÉTARIAT ET SERVICES ADMINISTRATIFS	76 € l'heure		90 € l'heure	
FRAIS DE DÉPLACEMENT	-		au coût réel	

Le dépassement du forfait annuel donne lieu au tarif dégressif horaire mentionné dans le tableau ci-dessus.

*Les durées de prestations aux actionnaires correspondent aux heures effectivement travaillées ; les temps et frais de déplacement ne sont pas comptabilisés, sauf déplacements hors région.

NOS OFFRES SPECIFIQUES

Dans le but de vous éclairer sur le coût de certaines interventions, nous avons établi des offres types. Elles peuvent être personnalisées pour répondre à vos besoins spécifiques.

DIAGNOSTICS FINANCIERS		
Analyse des résultats comptables de l'entreprise, synthèse écrite et orale	Actionnaires	Non Actionnaires
> NIVEAU 1 : travail sur documents et échanges téléphoniques, sans déplacement sur l'entreprise (1 jour)	1 094 €	1 442 €
> NIVEAU 2 : diagnostic avec échanges sur place avec le dirigeant (1,5 jour)	1 591 €	2 082 € + frais de déplacements
> PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS : diagnostic et plan de sauvegarde (3 jours) Avec mise en place d'une convention «entreprise en difficulté»	495 € Tarif préférentiel + frais de déplacement	-

ÉVALUATION D'ENTREPRISE ET D'ACTIFS		
Transmission, cession ou expertise juridique	Actionnaires Pays de la Loire	Non Actionnaires Pays de la Loire
Estimation de la valeur des actifs corporels (matériels et installations) - CA < 1,5 M€ 1 visite sur site et rapport d'évaluation (1 jour)	1 094 €	1 442 €
Estimation de la valeur des actifs corporels (matériels et installations) - CA > 1,5 M€ 1 visite sur site et rapport d'évaluation (2 jours)	2 089 €	2 721 €
Estimation de la valeur économique de l'entreprise à partir des résultats comptables : 1 réunion sur site et rapport d'évaluation (3 jours)	3 084 €	4 000 €
Évaluation combinée (valeur des actifs et évaluation économique) : 1 réunion sur site et rapport d'évaluation (4 jours)	4 078 € Hors région : sur devis + frais de déplacement	5 279 € Hors région : sur devis + frais de déplacement
Restitution des résultats sur site (2ème rendez-vous) (1/2 jour)	+ 528 €	+ 676 € + frais de déplacements

DEMANDE DE FINANCEMENT DOSSIER RÉGION-PCAE VOLET DIRECT		
	Actionnaires	Non Actionnaires
MONTANT DES INVESTISSEMENTS		
Montant inférieur à 75 000 €	1 076 €	1 388 €
Montant de 75 000 € à 100 000 €	1 552 €	1 995 €
Montant supérieur 100 000 € (investissement aidé plafonné à 150 000 €)	1 995 €	2 555 €
Dossier refusé par la Région	741 €	954 €

En fonction de la complexité du dossier, le BHR se réserve le droit de facturer des prestations supplémentaires, suivant enregistrement des temps de travaux.



Premier entretien gratuit avec tout candidat ayant un projet d'installation ou de reprise en Pays de la Loire.



Accompagnement du projet avec 2 niveaux d'assistance :

- Définition du projet

Aide à la définition du projet stratégique et du type de cultures en fonction des marchés, du mode de vente, des investissements à prévoir (équipements et aménagements), approche du compte d'exploitation en considérant les charges spécifiques à l'activité horticole, analyse du PDE (Plan de Développement de l'Exploitation) réalisé par la Chambre d'Agriculture (JA).

Coût : au temps passé sur devis.

- Suivi technico-économique pendant la première année d'installation ou de création

Coût : au temps passé sur devis selon un calendrier défini d'un commun accord

FORMATIONS

Dans le cadre de la certification QUALIOPI, les formations sont organisées en collaboration avec l'institut ASTREDHOR et figurent par conséquent dans le catalogue de celui-ci.

L'ASTREDHOR est l'interlocuteur pour les aspects administratifs (inscription, facturation, documents justificatifs...).

Pour plus d'informations, et pour découvrir l'ensemble de l'offre de formation ASTREDHOR, rendez-vous sur le site de l'institut ! <https://www.astredhor.fr/formation-179486.html>

Le B.H.R. assure :



L'animation de la formation + élaboration des documents et supports pédagogiques



Le suivi de formation

Exemples de thèmes de formation : «Améliorer la rentabilité des entreprises par le calcul et l'analyse des coûts de revient», «Santé des plantes », « Atelier qualité de pulvérisation des produits phytosanitaires ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous pouvons élaborer une formation sur-mesure

Conditions de réalisation :



Formations intra-entreprise : sur devis



Formations inter-entreprises : suivant offre spécifique pour chaque formation



Intervenants extérieurs : sur devis



Le BHR accompagne les entreprises qui le souhaitent vers la certification environnementale **Plante Bleue**. Il propose également un accompagnement individuel à la carte.

Plante Bleue Niveau 2 - Engagement de moyens

-  Présentation de la certification **Plante Bleue**
-  Réalisation du diagnostic PB niveau 1 + diagnostic réglementaire (outil BHR)
-  Plan d'action élaboré sur la base des éléments des diagnostics PB1 / BHR et des exigences du référentiel technique PB2
-  Pré-audit / Revue avant audit de renouvellement

NIVEAU 2			
		Actionnaires	Non actionnaires
Primo audit - OFFRE 1	4 h	625 €	824 €
Diagnostics + plan d'action OU pré-audit			
Primo audit - OFFRE 2	8 h	1 236 €	1 625 €
Diagnostics + plan d'action ET pré-audit			
Revue avant audit de renouvellement	3 h	469 €	618 €

Plante Bleue Niveau 3 / HVE - Engagement de résultats

-  Présentation de la certification (du niveau 3 si déjà certifié niveau 2 – de l'ensemble si pas encore certifié)
-  Pour une entreprise qui n'est pas certifiée niveau 2, diagnostic réglementaire et de bonnes pratiques (exigences du niveau 2) + plan d'action
-  Accompagnement à l'utilisation du calculateur (prise en main et renseignement des données)
-  Accompagnement au calcul des indicateurs de consommation (phyto, azote, énergie)
-  Pré-audit / Revue avant audit de renouvellement

NIVEAU 3 / HVE			
		Actionnaires	Non actionnaires
Diagnostic réglementaire et de bonnes pratiques + plan d'action (entreprises n'ayant pas de certification de niveau 2)	4 h	625 €	824 €
Primo audit - OFFRE 1			
Présentation et première prise en main des outils niveau 3		625 €	824 €
Sollicitations ponctuelles à concurrence de 2 heures	4 h		
Primo audit - OFFRE 2			
Présentation et première prise en main des outils niveau 3		1 804 €	2 356 €
Sollicitations / accompagnement à concurrence de 12 heures	12 h		
Pré-audit (primo-audit ou revue avant renouvellement)	3 h	469 €	618 €

CSP : CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE

Le **Conseil Stratégique** à l'utilisation des produits **phytosanitaires**



Facturation à l'intervention

	Actionnaires	Non actionnaires
1 journée par CSP	1 094 €	1 442 €

En fonction de la qualité des informations fournies par le producteur, le BHR se réserve le droit de facturer des heures supplémentaires pour le calcul de l'IFT.

FORFAIT ANNUEL PRODUCTEURS ACTIONNAIRES

Chaque producteur paye une cotisation annuelle, calculée suivant des tranches de Chiffre d'Affaires (tableau ci-dessous), donnant accès à l'ensemble des actions collectives du BHR, et donnant droit à un nombre d'heures de prestations de conseil ou de suivi dans tous les domaines d'expertise du BHR (hors demandes de financement ou études particulières).

Réduction de 50 % sur la première année d'adhésion.

Tranches de Chiffre d'Affaires	Heures de conseil BHR	Cotisation	Adhésion	Adhésion	TOTAL	TOTAL
		BHR HT	ASTREDHOR HT	VEGEPOLYS HT	HT	TTC
Cotisation de solidarité*	6	150 €	- €	- €	150 €	180 €
Cotisation Jeune Pousse**	2	500 €	67 €	10 €	577 €	692 €
CA < 100 K€	6	1 140 €	134 €	50 €	1 324 €	1 589 €
100 K€ < CA < 500 K€	8	1 320 €	321 €	50 €	1 691 €	2 029 €
500 K€ < CA < 750 K€	10	1 570 €	643 €	50 €	2 263 €	2 716 €
750 K€ < CA < 1 000 K€	10	1 570 €	643 €	150 €	2 363 €	2 836 €
1 000 K€ < CA < 2 000 K€	13	1 870 €	964 €	150 €	2 984 €	3 581 €
2 000 K€ < CA < 2 500 K€	16	2 590 €	964 €	150 €	3 704 €	4 445 €
2 500 K€ < CA < 3 000 K€	16	2 590 €	1 285 €	280 €	4 155 €	4 986 €
3 000 K€ < CA < 4 000 K€	19	3 000 €	1 285 €	280 €	4 565 €	5 478 €
4 000 K€ < CA < 5 000 K€	23	3 730 €	1 285 €	280 €	5 295 €	6 354 €
5 000 K€ < CA < 8 000 K€	27	4 560 €	1 607 €	280 €	6 447 €	7 736 €
8 000 K€ < CA < 10 000 K€	30	4 920 €	1 607 €	280 €	6 807 €	8 168 €
10 000 < CA < 12 000 K€	32	5 280 €	1 928 €	280 €	7 488 €	8 985 €
12 000 < CA < 14 000 K€	34	5 650 €	1 928 €	280 €	7 858 €	9 429 €
CA > 14 000 K€	36	5 990 €	1 928 €	280 €	8 198 €	9 837 €

Pour connaître le montant de votre cotisation et votre nombre d'heures de conseil, identifiez tout simplement votre tranche de CA. Les cotisations Astredhor et Vegepolys Valley sont indissociables de l'adhésion au BHR et sont intégralement reversées à ces partenaires.

Le forfait est calculé à l'année. La moitié des heures non utilisées est reportable sur l'année suivante (1 année de report maximum). Les modifications du niveau de Chiffre d'Affaires sont prises en compte au 1^{er} janvier de l'année suivante.



Le BHR réalise ou fait réaliser des analyses (substrats, sol, eau, végétaux, parasites) qui servent de base à une bonne conduite des cultures.

Code article	Libellé	Prix Vente Actionnaire	Prix Vente Non Actionnaire
ANALYSES BIOAGRESSEURS			
20001	Analyse virologique (test ELISA)	96,90	114,80
20002	Analyse virologique complémentaire	13,20	15,70
20003	Analyse pathologique (champignon, bactérie, nématode)	Nous consulter	
IDENTIFICATIONS ENTOMOLOGIQUES			
20004	Identification puceron	64,80	76,80
20005	Identification parasitoïde primaire de puceron	97,20	115,20
20006	Identification hyperparasite de puceron	54,00	64,00
20007	Identification thrips	86,40	102,40
20008	Autre identification	Nous consulter	
ANALYSES SUBSTRATS			
20009	pH + EC (2 premiers échantillons)	43,20	51,20
		1/2h / forfait	
20010	pH + EC (à partir du 3 ^{ème} échantillon d'un même lot)	43,20	51,20
		1/4h / forfait	
20011	pH, EC, NO3, NH4 (2 premiers échantillons)	59,40	70,40
		1/2h / forfait	
20012	pH, EC, NO3, NH4 (à partir du 3 ^{ème} échantillon d'un même lot)	59,40	70,40
		1/4h / forfait	
20013	Chimique simple (1/1,5)	93,20	110,40
20014	Chimique simple + oligo (1/1,5)	133,00	157,70
20015	Chimique simple + NaCl + oligo (1/1,5)	149,80	177,60
20016	Courbe de pF	75,40	89,30
20017	Aluminium échangeable (Morgan)	14,20	16,90
ANALYSES SOLS			
20018	Chimique simple + CEC Metson, P Olsen	101,80	120,70
20019	Chimique simple + oligo + CEC Metson, P Olsen	115,60	137,00
20020	Physico-chimique simple + CEC Metson, P Olsen	118,50	140,50
20021	Physico-chimique simple + oligo + CEC Metson, P Olsen	155,90	184,80
20022	Complément azote Dumas	15,90	18,80
ANALYSES EAUX / SOLUTIONS NUTRITIVES			
20023	Abaissement de pH	19,60	23,20
20024	pH / EC + anions / cations	75,30	89,20
20025	pH / EC + anions / cations + courbe acidification	93,80	111,20
20026	pH / EC + anions / cations + oligo	98,10	116,30
20027	pH / EC + anions / cations + oligo + courbe acidification	107,10	127,00
ANALYSES FOLIAIRES ET RHIZOSPHERE			
20028	Analyse foliaire complète - MS + 6 majeurs + 5 oligo	105,00	124,40
20029	Taux de mycorhize + fonctionnalité	128,30	152,00
20030	Taux de mycorhize + fonctionnalité + interprétation	155,30	184,00
ANALYSES COMPOSTS			
20031	Valeur agronomique	127,20	150,70
20032	Indice de stabilité de la matière organique	392,10	464,70
ANALYSES DE RESIDUS PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
20033	Sur végétation ou autre support	Nous consulter	
DIVERS			
20034	Participation Eco logistique	3,70	4,40

EC = Conductivité Électrique

CEC = Capacité d'Échange de Cations* Frais d'expédition éventuels inclus

PUBLICATIONS



INFOS TERRAIN

Alerte technique hebdomadaire sur les observations faites sur le terrain
Gratuit pour les actionnaires



LETTRE D'INFOS BHR

Informations techniques, économiques, réglementaires, générales, vie du BHR, petites annonces
Gratuit pour les actionnaires

SALLES DE RÉUNION

Mise à disposition de salles de réunion (gratuit pour les actionnaires cotisants) :

	Salle Clivia	Salle Ancolie
	15 Places	50 Places
½ journée	74 €	132 €
Journée	127 €	185 €

Pour chaque demande, une convention de mise à disposition de salle sera signée entre le BHR et l'entreprise.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tous les tarifs sont indiqués H.T.

Toutes les prestations hors forfait font l'objet d'un devis.

La Loi de Modernisation de l'Économie dite « LME » du 4 août 2008 instaure de nouvelles dispositions en matière de délais de paiement. Les règles de l'article L.441-6 applicables depuis 1er janvier 2009 sont les suivantes :

Le délai de paiement ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture

En cas de non-respect du délai de paiement, le taux d'intérêt des pénalités de retard est de 3x le taux d'intérêt légal

Afin de respecter ces dispositions, la loi impose un contrôle effectué par les commissaires aux comptes

La loi s'applique à tous, le non-respect des délais de paiement peut être sanctionné pénalement et civilement. À compter du 1^{er} janvier 2013, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.



Centre horticole Florilore - 1 rue des Magnolias - 49130 Les Ponts de Cé - France

Tél. +33 (0)2 41 79 29 29 - info@bhr-vegetal.com - www.bhr-vegetal.com

Agrément conseil phyto n° PL01436